



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le lundi 22 février 2016 à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 16 février 2016 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.

M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme OTTAVY-SARROLA	à	Mme OTTAVY
Mme BIANCAMARIA	à	M. SBRAGGIA
Mme FLAMENCOURT	à	Mme MASSEI
M. CAU	à	Mme FELICIAGGI
Mme BERNARD	à	Mme FALCHI
Mme SANNA	à	M. FILONI
M. KERVELLA	à	Mme COSTA-NIVAGGIOLI
Mme ZUCCARELLI	à	Mme RUGGERI-ZANETTACCI
Mme VILLANOVA	à	M. HABANI
M. DELIPERI	à	M. MARCANGELI
Mme SIMONPIETRI	à	M. LUCIANI

Etaient absents :

Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	35
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 22 février 2016

Délibération N°2016/40

Liste annuelle des marchés publics conclus par la Ville en 2015.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22 alinéa 4 ;
Vu le Code des marchés publics et notamment son article 133, aux termes duquel le pouvoir adjudicateur publie au cours du premier trimestre de chaque année, une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires ;
Vu la délibération n°2015/07 du 8 février 2015 par laquelle le Conseil Municipal a entendu accorder au Maire le bénéfice des dispositions de l'article L.2122-22 susmentionné et le cas échéant, précisé les conditions de cet octroi ;
Vu les crédits budgétaires disponibles ;
Vu les avis de consultation lancés au titre de chacune des mises en concurrence ;
Vu les diverses propositions reçues ;

Monsieur le maire a décidé, en 2015, de signer les marchés suivants :

Voir ci-après le tableau correspondant aux marchés conclus au titre de l'année 2015.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de M. Antoine PAOLINI, conseiller municipal délégué
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code des Marchés Publics décret 2006-975 du 1^{er} août 2006 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du lundi 22 février 2016 ;

PREND ACTE

De la liste annuelle des marchés publics conclus par la Ville en 2015.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20160222-2016_40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2016

Publication : 25/02/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI